

Les nouveaux projets éducatifs et les moyens de leur mise en œuvre

Syndicat de l'enseignement de la
région des Moulins

6 juin 2018

Sébastien Bouchard, conseiller à la FSE-CSQ

Projet de loi n° 105 modifiant la LIP

- Le Ministère a adopté un **plan stratégique**
- Les commissions scolaires doivent adopter un **plan d'engagement** cohérent avec le plan stratégique du Ministère avant le 1^{er} juillet 2018
- Les établissements doivent adopter un **projet éducatif** cohérent avec les orientations et les objectifs du plan d'engagement de la commission scolaire avant le 1^{er} juillet 2019
 - Abolition des plans de réussite et des conventions de gestion

2

Quelle importance?

Notre autonomie directement visée

Art. 19 de la LIP : **Dans le cadre du projet éducatif** de l'école et des dispositions de la présente loi, l'enseignant a le droit de diriger la conduite de chaque groupe d'élèves qui lui est confié.

L'enseignant a notamment le droit :

1. **de prendre les modalités d'intervention pédagogique** qui correspondent aux besoins et aux objectifs fixés pour chaque groupe ou pour chaque élève qui lui est confié;
2. **de choisir les instruments d'évaluation** des élèves qui lui sont confiés afin de mesurer et d'évaluer constamment et périodiquement les besoins et l'atteinte des objectifs par rapport à chacun des élèves qui lui sont confiés en se basant sur les progrès réalisés.

Art. 22 de la LIP : Il est du **devoir de l'enseignant** [...]

7° **de respecter le projet éducatif** de l'école.

3

Quel pouvoir?

- La Loi sur l'instruction publique (LIP) reconnaît une expertise aux enseignantes et enseignants et leur donne un pouvoir. Dans ce cas-ci :
 - Obligation de **consultation** pour le projet éducatif
 - Les moyens pour atteindre les objectifs et les cibles sont **sur proposition** du personnel
- Le conseil d'établissement (CE) est maître du projet éducatif, mais n'a pas à se prononcer sur les moyens

4

Le projet éducatif

5

1- Analyse de la situation de l'établissement

- (Art. 74 et 109 de la LIP)
Le conseil d'établissement analyse la situation de l'établissement, principalement
 - les **besoins des élèves**
 - les **enjeux liés à leur réussite**
 - les **caractéristiques et les attentes du milieu** qu'il dessert
- Par le CE, sous la coordination de la direction, avec la participation du personnel

6

2- Élaboration du projet éducatif

- Le CE adopte le projet éducatif, voit à sa réalisation et procède à son évaluation selon la périodicité qui y est prévue
- Le projet éducatif est élaboré sous la coordination de la direction, avec la participation du personnel
 - Sur la base de l'analyse de la **situation de l'établissement**
 - **En tenant compte du plan d'engagement** vers la réussite de la commission scolaire, il adopte le projet éducatif de l'école ou du centre

(Art. 74, 96.13, 109 et 110.10 de la LIP)

7

2- Élaboration du projet éducatif (suite)

(Art. 37 et 97.1 de la LIP)

- Les **projets éducatifs** visent la réalisation de la mission de l'établissement. Ils comportent :
 1. le **contexte** et les principaux enjeux, notamment en matière de **réussite** scolaire
 - et **d'adéquation** entre la formation et les **besoins** régionaux ou nationaux **de main-d'œuvre** (formation professionnelle)

8

2- Élaboration du projet éducatif (suite)

2. des **orientations** et des objectifs visant l'application, l'adaptation et l'enrichissement du cadre national défini par la loi, le régime pédagogique et les programmes d'études établis par le ministre
3. des **cibles** visées
4. des **indicateurs** utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et des cibles visés
5. une périodicité de **l'évaluation**

9

3-4-5 Adoption, publication, évaluation

3- Le CE adopte le projet éducatif

- Il peut donc **modifier** la proposition qui lui est soumise par la direction

4- La commission scolaire s'assure de la cohérence

- Elle peut demander de différer ou de modifier
- Ensuite : le CE rend public le projet éducatif

5- Évaluation

- La période couverte par le projet éducatif doit s'harmoniser avec celle du plan d'engagement vers la réussite (PEVR) de la commission scolaire (Art. 37.1 et 97.2 de la LIP)

10

Consultation

- Chacune de ces étapes s'effectue **en concertation** avec les différents acteurs intéressés par l'établissement et la réussite des élèves. À cette fin, le CE **favorise la participation** des élèves, des parents, **des enseignants**, des autres membres du personnel de l'établissement et de représentants de la communauté et de la commission scolaire (art. 74 et 109 de la LIP)
- Les modalités de participation
 - Vérifier les ententes locales (chapitre 4)
 - Implique la concertation avec les autres personnels

11

La validité d'une consultation

- **Suffisance** (tant sur les plans qualitatif que quantitatif) **des informations** communiquées aux personnes consultées
- Raisonnable du **délai** consenti à ces personnes pour se former une opinion éclairée
- **Possibilité d'exprimer** cette opinion (**et donc d'influer**) avant que l'autorité consultante arrête sa décision

12

Intervenir au conseil d'établissement

- Les personnes élues représentent leurs collègues et défendent les décisions prises collectivement
- Le dialogue avec les parents et les autres membres du CE est nécessaire pour faire changer les décisions

13

La démarche

- Respecter les champs de compétence de chacune des catégories de personnel
- S'assurer de la circulation de l'information entre les assemblées, les comités, le CE et les personnes déléguées

14

Le contenu

- On peut s'inspirer de l'ancien projet éducatif (sauf pour les centres) et de l'ancienne convention de gestion
- Le projet éducatif vise à réaliser la mission de l'école, soit instruire, socialiser et qualifier, dans le respect du principe d'égalité des chances
- Le projet éducatif doit être cohérent avec les orientations et les objectifs du PEVR de la commission scolaire
 - En commission parlementaire, le ministre a expliqué que le terme « cohérence » avait été préféré au terme « conformité », ce qui permet une marge de manœuvre par rapport au PEVR

15

Nos valeurs, les enjeux, le contexte

- Quelles sont les **valeurs** qui devraient animer votre établissement?
 - Par exemple, les valeurs des Établissements verts Brundtland
- Dans quel contexte évolue l'établissement?
 - Conditions socioéconomiques de la population du bassin
 - Organisation des bâtiments et enjeux de transport
 - Caractéristiques sociales des élèves et défis en lien avec la réussite
 - Climat de l'école
 - Ressources disponibles
 - Etc.

16

Nos orientations et nos objectifs

- En lien avec la mission, les valeurs, le contexte et les enjeux
- Dans ce cadre, quels sont les orientations et les objectifs que l'on devrait se donner
 - Pour mieux soutenir les élèves?
 - Pour améliorer les conditions d'apprentissage et d'enseignement?
- Le projet éducatif **ne doit pas contenir les moyens** retenus pour atteindre les objectifs et les cibles visés

17

Adéquation entre la formation et les besoins régionaux ou nationaux de main-d'œuvre

- Doit être inclus dans l'analyse du contexte (art. 97.1)
- L'article 109 de la LIP précise : « Le conseil d'établissement analyse la situation du centre, principalement les **besoins des élèves**, les **enjeux liés à la réussite** des élèves ainsi que les caractéristiques et les attentes du milieu qu'il dessert. »
 - Le centre peut aider (faire de la promotion de certains programmes en pénurie par exemple), mais ne peut avoir la responsabilité de répondre aux besoins locaux de main-d'œuvre des entreprises

18

Ce que n'est pas un projet sélectif

« **Un projet sélectif** : Le projet éducatif respecte la diversité des élèves et favorise l'inclusion de toutes et de tous. Les valeurs d'universalité, d'accessibilité et d'équité qui ont permis d'assurer l'essor du système d'éducation québécois font de l'inclusion une priorité incontournable »

Référence : QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (2018). *Gestion axée sur les résultats : pilotage du système d'éducation - Projet éducatif*, Guide 4 de 5, le Ministère, p. 9.

19

Gestion axée sur les résultats et cibles chiffrées

20

La gestion axée sur les résultats (GAR)

- Dérites constatées dans tous les pays où la GAR et ses cibles chiffrées ont été imposées en éducation
- Intervention de la FSE et de la CSQ pour :
 - Dénoncer l'imposition progressive de la GAR en 2002 (projet de loi n° 124), en 2008 (projet de loi n° 88), en 2016 (projet de loi n° 86 aboli, et projet de loi n° 105)
 - Dénoncer les pressions pour modifier les notes : le scandale éclate en 2017 et le ministre envoie une directive
 - Démanteler la GAR en éducation par le biais de mémoires, de capsules d'information, de présences médiatiques et de rencontres au ministère de l'Éducation

21

Selon le Ministère

Ce que n'est pas la GAR en éducation

- Elle n'est pas un outil de gestion pour évaluer la performance du personnel
- L'atteinte des objectifs et des cibles ne peut se faire au détriment de l'autonomie professionnelle du personnel
- Les résultats obtenus ne sont pas associés à un seul individu
- Elle ne justifie pas l'ajout d'examens pour les élèves
- Elle ne vise pas, à tout prix, l'atteinte de résultats

Référence : QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (2018). *Gestion axée sur les résultats : pilotage du système d'éducation – Mise en contexte*, Guide 1 de 5, le Ministère, p. 4.

22

Les cibles chiffrées

- Le plan stratégique du ministère de l'Éducation 2017-2022 comporte 5 objectifs et 2 orientations traduits en cibles qui doivent être reprises dans les PEVR : risque que ce soit repris dans les projets éducatifs
 - Retrait de la cible qui visait à avoir plus de jeunes en FP
- Le guide produit par le ministère de l'Éducation précise qu'il n'est **pas obligatoire** que les cibles du projet éducatif soient **quantitatives** « lorsque la mesure s'avère inapplicable ou **inappropriée** »
 - Lorsque les cibles chiffrées peuvent mener à des dérives, sont-elles appropriées?

23

Les cibles chiffrées (suite)

Vidéo Syndicat de Champlain

https://www.youtube.com/watch?v=QIPkSYsh4cl&list=UULuEq_L_cCHJPhyQYYbh0bA&index=21

24

FSE Fédération des syndicats de l'enseignement (CSQ)

Diplomation et qualification

INDICATEURS	CIBLES		
	Actuel	2022	2030
Taux d'élèves qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification avant l'âge de 20 ans (PEVR)	78,8 % Cohorte 2008	84 %	90 %

- FPT, FMSS, CFER, AEP et ASP s'ajoutent aux DEP et aux DES
- Ne visent pas directement la diplomation dans le temps prévu
- Contradiction entre l'évaluation au service des apprentissages des élèves et les cibles chiffrées de diplomation

25

FSE Fédération des syndicats de l'enseignement (CSQ)

Taux de réussite au primaire

Nouvelle cible qui risque d'ajouter de la pression sur le primaire

INDICATEURS	CIBLES	
Taux de réussite à l'épreuve unique d'écriture, en langue d'enseignement, pour la 4 ^e année du primaire dans le réseau public (PEVR) ²	Cibles spécifiques à déterminer en 2018	2030 90 %

26

FSE Fédération des syndicats de l'enseignement (CSQ)

Diplomation, qualification et réussite

Les dangers

- Concentrer les efforts sur la réussite aux examens au détriment
 - de la réussite au sens large et du développement global des élèves
 - des matières qui ne sont pas ciblées
 - de la maîtrise de l'ensemble des compétences et des connaissances des programmes d'études
- Dévaloriser les matières qui ne sont pas obligatoires pour l'obtention du diplôme (au secondaire)
- Prioriser l'écriture à un point tel que les autres matières soient négligées (2^e cycle du primaire)

27

FSE Fédération des syndicats de l'enseignement (CSQ)

Diplomation, qualification et réussite

Les dangers (suite)

- Orienter certains élèves vers des parcours peu qualifiants plutôt que de leur offrir le soutien nécessaire à l'atteinte de leur plein potentiel (secondaire)
- Inciter certains élèves à aller vers la FP sans tenir compte de leurs besoins et leurs intérêts
- Inciter certains élèves à aller vers la FGA plutôt que de leur donner le soutien nécessaire pour réussir

28

Diplomation, qualification et réussite Les dangers (suite)

- Se concentrer sur les élèves qui sont à la limite du seuil de passage (les élèves payants pour les statistiques)
- Alléger les exigences lors des cours d'été
- Exclure des élèves des calculs statistiques

29

Diplomation, qualification et réussite Les dangers (suite)

- Imposer les dernières modes pédagogiques
 - Inspirées du courant de « l'école efficace »
 - Enseignement direct, explicite
 - Communauté d'apprentissage professionnelle (CAP)
 - Soutien aux comportements positifs
- Imposer des pratiques pédagogiques « à rebours », centrées sur la réussite de l'examen final

30

Diplomation, qualification et réussite Les dangers (suite)

Vidéo Syndicat de Champlain

https://www.youtube.com/watch?v=51NJEV7CRKM&list=UULuEq_L_cCHJPhyQYYbh0bA&index=20

31

La réduction des écarts

- Nouvelles cibles
- Pression sur le réseau public et non sur le privé

INDICATEURS	CIBLES		
	Actuel	2022	2030
RÉSEAU SCOLAIRE			
Réduction des écarts de réussite entre différents groupes d'élèves (PEVR) (en points de pourcentage)			
▪ Garçons et filles	10,1	6,1	3,0
▪ EHDAA et élèves réguliers (réseau public seulement)	34,1	25,3	12,4
▪ Écoles défavorisées (réseau public seulement)	8,9	6,5	4,5
▪ Élèves issus de l'immigration (première génération)	4,1	3,0	1,8

32

La réduction des écarts Les dangers

- Orienter certains élèves vers des parcours peu qualifiants plutôt que de leur offrir le soutien nécessaire à l'atteinte de leur plein potentiel (secondaire)
- Inciter certains élèves à aller vers la FP sans tenir compte de leurs besoins et leurs intérêts
- Inciter certains élèves à aller vers la FGA plutôt que de leur donner le soutien nécessaire pour réussir
- Recourir à des mesures inappropriées qui pourraient encourager les préjugés à l'égard de certains élèves

33

Âge d'entrée au secondaire

- Nouvelle cible
- Vise le primaire et affecte le secondaire

INDICATEURS	CIBLES		
	Actuel	2022	2030
RÉSEAU SCOLAIRE			
Proportion d'élèves entrant au secondaire à 13 ans ou à un âge ultérieur dans le réseau public (PEVR)	12,6 %	11,4 %	10 %

34

Âge d'entrée au secondaire Les dangers

- Encourager la promotion automatique de certains élèves, même si ce n'est pas ce qui est souhaitable pour eux (primaire)
- Créer des écarts importants entre les élèves d'une même classe, ce qui affecte les conditions d'exercice et d'apprentissage pour tous les élèves (primaire et secondaire)

35

Faire bouger les élèves du primaire 60 minutes par jour

- Nouvelle cible
- Vise le primaire

INDICATEURS	CIBLES
Nombre d'écoles qui adhèrent à la mesure <i>À l'école, on bouge au cube!</i> ou qui atteignent l'objectif de 60 minutes d'activité physique par jour pour tous les élèves (PEVR)	Cumulatif
	2017-2018 : 400 écoles
	2018-2019 : 550 écoles
	2019-2020 : 650 écoles
	2020-2021 : 855 écoles
	2021-2022 : 1 015 écoles

36

Faire bouger les élèves du primaire 60 minutes par jour Les dangers

- Faire de l'atteinte des 60 minutes d'exercice par jour une finalité plutôt que de rechercher le développement, chez les élèves, du goût de faire de l'activité physique
- Imposer les orientations du Défi Pierre Lavoie (et le cumul des Cubes énergie) dans les écoles au détriment d'autres initiatives locales qui viseraient l'exercice physique

37

Littératie chez les adultes

- Orientation : Contribuer à rehausser et à maintenir les compétences en littératie de la population adulte située sur le territoire de la commission scolaire
- Publication d'une stratégie en alphabétisation à l'automne 2019

38

Littératie chez les adultes Les dangers

- Un centre d'éducation des adultes ne peut être tenu responsable du maintien des compétences en littératie de la population
 - Pas d'obligation de fréquentation
 - Pas de soutien financier si on n'est pas référé par Emploi-Québec
 - L'enveloppe budgétaire est fermée avec un maximum de 20 % de ses ETP en alphabétisation
- Quel sera l'effet du plan d'action du MEES et de la CSDA sur l'ensemble de la FGA?

39

Rénovation des bâtiments

Les classes doivent bénéficier d'une bonne luminosité, d'un air sain, d'un confort acoustique, d'une température adéquate et d'un aménagement approprié. L'amélioration significative de l'état des bâtiments et du parc immobilier du réseau scolaire est un des grands objectifs de la Politique de la réussite éducative

INDICATEURS	CIBLES		
	Actuel	2022	2030
Taux de bâtiments visés du réseau scolaire dont l'état est satisfaisant (PEVR)	68,6 %	85 %	100 %

- Faire un suivi en conseil d'établissement

40

Les moyens

41

Les moyens

1. Le personnel aura **30 jours** pour soumettre sa proposition à partir de la date à laquelle la direction en fait la demande à moins que la direction ait accordé un délai plus long
 - Il est important de répondre dans les délais pour ne pas se faire imposer la vision de la direction
- Pour atteindre les objectifs et les cibles visés par le projet éducatif
- Les modalités de participation du personnel sont déterminées en assemblée
 - Vérifier les ententes locales (chapitre 4)
 - Implique la concertation avec les autres personnels

42

Les moyens (suite)

2. **Le personnel propose** des moyens
 - La loi indique que c'est au personnel de proposer
 - Si la direction fait une proposition, elle n'a pas de valeur légale, et les enseignantes et enseignants n'ont pas à en tenir compte
3. La direction peut **approuver ou refuser** la proposition; elle n'a aucune possibilité de la modifier
 - Si la direction approuve, celle-ci s'applique
 - Si la direction refuse, elle devra transmettre les motifs de son refus (par écrit) et demander une nouvelle proposition
- Vous devez alors faire une nouvelle proposition
 - Respecter le délai de 30 jours

43

Quelques pistes

- Vérifier ce qui peut être intéressant dans le plan de réussite
- Réfléchir aux besoins pour améliorer la réussite (ex. : temps, services, matériel, etc.)
- S'assurer que les décisions collectives font consensus
- Se concerter entre collègues avant le dépôt de la proposition (personnels enseignant, professionnel et de soutien)

44

Protéger son autonomie professionnelle

Ne pas se cadenasser

- Ne pas inclure les moyens dans le projet éducatif
- Dans les moyens, ne pas s'imposer collectivement l'utilisation des mêmes approches et méthodes pédagogiques
- Utiliser des moyens avec des termes ouverts (ex. : entre autres, notamment, par exemple, des verbes au conditionnel, etc.)

45

Autonomie professionnelle

<https://www.facebook.com/lacsq/videos/10154157045301523/>

46

Conclusion

47

Ce qu'il faut retenir

- **Analyse** de la situation de l'école, s'il y a lieu : le personnel y participe
- **Élaboration** (ou révision) du projet éducatif : le personnel y participe
- **Adoption** du projet éducatif par le conseil d'établissement : le personnel y est présent
- **Moyens** de mise en œuvre du projet éducatif proposés par le personnel à la direction d'établissement

48

Ce qu'il faut retenir (suite)

Enjeux

- Nommer les vrais problèmes et défis du milieu
- Ne pas se faire imposer des cibles chiffrées
- Ne pas s'imposer des moyens qui limitent l'autonomie professionnelle et la capacité d'intervenir en fonction du contexte

49

Que faire à court terme?

- Questionner la direction d'établissement pour connaître le calendrier et les moyens de consultation
- Partager l'information et se concerter entre collègues
- Consulter le plan d'engagement vers la réussite
- Investir tous les espaces permettant de faire valoir le point de vue du personnel
- Dialoguer avec les parents

50

Publicité CSQ

- <https://www.facebook.com/lacsg/videos/10155140243181523/?t=0>

51

Des questions

- Avez-vous été consulté en vue de la rédaction du projet éducatif de votre établissement? Si oui, qu'avez-vous indiqué?
- Comment se sont déroulées les consultations dans vos établissements sur les conventions de gestion?

52